

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SAS Parc éolien de Saint Ygeaux Commune de **Saint-Igeaux**

Par arrêté préfectoral du 28/07/2020, une enquête publique de 32 jours est ouverte du 24/08/20 à 13h30, heure d'ouverture de l'enquête, au 24/09/20 à 16h30, heure de clôture de l'enquête, à la mairie de Saint-Igeaux sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Parc éolien de Saint-Ygeaux siège social 188, rue Maurice Béjart - CS 57392 34184 Montpellier, pour le projet de parc éolien constitué de six aérogénérateurs (ayant une hauteur de mât + nacelle de 84 m maximum) et d'un poste de livraison à Saint-Igeaux.

La mission régionale d'autorité environnementale a adressé une information d'absence d'observation sur le projet.

Le dossier est consultable à partir du site internet https://www.registre-dematerialise.fr/2040. Il est accessible gratuitement sur un poste informatique situé à la mairie de Saint-Igeaux.

Il est également consultable sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles

Le dossier complet, support papier, comprenant notamment l'étude d'impact, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de Saint-Igeaux aux jours et heures habituels d'ouverture suivants, susceptibles d'évoluer en raison de la crise sanitaire :

lundi	13h00 à 16h30
mardi	13h00 à 16h30
mercredi	13h00 à 16h30
jeudi	13h00 à 16h30
vendredi	13h00 à 16h30
samedi	fermée (sauf permanence du commissaire- enquêteur le 12/09/2020 de 9h30 à 12h30)

L'accueil du public se fait dans le respect des mesures sanitaires préconisées par le gouvernement (notamment observation des gestes barrières et respect des règles de distanciation).

Le public peut formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles mis à sa disposition à la mairie de Saint-Igeaux
- par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Igeaux, le bourg 22570 Saint-Igeaux

Les observations et propositions adressées par voie postale sont annexées au registre d'enquête, tenu à disposition du public à la mairie de Saint-Igeaux.

• par voie électronique à l'adresse suivante :

enquete-publique-2040@registre-dematerialise.fr du 24 août 2020 13h30, heure d'ouverture de l'enquête, jusqu'au 24 septembre 2020 à 16h30, heure de clôture de l'enquête.

Les contributions reçues par courrier électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet https://www.registre-dematerialise.fr/2040.

Mme Maryvonne MARTIN, juriste, est désignée commissaire enquêteur. Elle recevra le public les :

Lundi 24 août 2020	13h30 à 16h30
Jeudi 3 septembre 2020	13h30 à 16h30
Samedi 12 septembre 2020	9h30 à 12h30
Mercredi 16 septembre 2020	13h30 à 16h30
Jeudi 24 septembre 2020	13h30 à 16h30

Toute information peut être demandée auprès de M. Tremeur Le Floch, responsable du projet, à l'adresse mail suivante : tremeurlefloch@groupevaleco.com ou par téléphone au n° 06 43 29 15 27.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint-Igeaux et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La procédure doit aboutir soit à un arrêté préfectoral portant autorisation environnementale, assorti de prescriptions, soit à un refus.